

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2013 à 19h00

Présents : M. TEMPERTON Maire, Mr DUQUESNE 1er Adjoint – Mme PESLE 2eme Adjoint –
MMES LE BRETON – COUSIN – DE ARAUJO– Messieurs PIEDELEU – MENG – BARIL
Procurations : M. GILLES à MME COUSIN
M. HEURTEVENT à M. TEMPERTON
M. THOMAS à M. DUQUESNE

Absents excusés : Mmes Agnès THOMAS VIDAL – Stéphanie LE STUM – Roger LHUISSIER
Secrétaire de Séance / Mme Christine DE ARAUJO

LE QUORUM CONSTATE

Le compte-rendu de la séance du 31 août 2013 ne donne lieu à aucune remarque de la part des membres du Conseil, il est adopté à l'unanimité.

I - AUTORISATION DE DEFENDRE LA COMMUNE DANS L'AFFAIRE CASEIRO

Exposé des faits : suite au décès de son mari, le 13 juin dernier, Mme Caseiro attaque la commune pour retard des secours à cause de problèmes de stationnement.

Mme Caseiro demande :

- ***une indemnisation de 40 000€ à la commune.***
- ***L'interdiction de stationnement dans le Côte Albert Lambert.***

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à désigner un avocat pour défendre la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- donne son accord et autorise Monsieur le Maire à contacter un Avocat pour défendre la commune dans cette affaire.

IX - QUESTIONS DIVERSES

- 1) **Etat de la Trésorerie** : situation à ce jour normale.
- 2) **Modification du règlement du cimetière** : Monsieur le Maire demande la modification éventuelle d'un point du règlement lors d'un prochain conseil.

PLUS RIEN A L ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 19h30